



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 19 décembre 2016, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Monsieur René-Jean Pagé, maire
Madame Hélène D. Michaud, conseillère
Monsieur Mario Émond, conseiller
Monsieur André Métivier, conseiller
Monsieur François Garon, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, Mme Kathy Paré, secrétaire et 12 personnes.

1. OUVERTURE

Monsieur René-Jean Pagé, maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, René-Jean Pagé fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2016

5. Correspondance : Voir liste

6. Trésorerie :

6.1 Rapport financier au 30 novembre 2016

6.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / novembre 2016

6.3 Présentation des « Comptes à payer - décembre 2016 »

7. Dépôt de documents

7.1 État des résultats au 30 novembre 2016

7.2 Liste des permis émis pour le mois de novembre 2016

7.3 CCU - Procès-verbal de la rencontre du 4 novembre 2016

7.4 Participation à la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

8. Avis de motion

8.1 Projet de règlement no 343-16 concernant la fixation de la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux et modifiant le Règlement no 323-15

9. Règlements

10. Résolutions

10.1 Cotisation – Assurances 2017 de la municipalité

10.2 Octroi de contrat pour l'entretien du réseau électrique / année 2017

10.3 Calendrier des séances du Conseil de Ville pour l'année civile 2017

10.4 Renouvellement du contrat de soutien des équipements – PG Solutions

10.5 École Louis-Jobin – Commandite pour la réalisation de la 25^e édition de l'album des finissants du secondaire V

10.6 Demande d'aide financière - École Louis-Jobin – Comité d'aide aux élèves

10.7 Levée de fonds - *Accueil d'une famille syrienne à Saint-Raymond*

10.8 Gala personnalité CSJR/ Le Martinet 2017 – contribution financière

11. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles

11.1 Prochaine séance ordinaire / lundi 16 janvier 2017

11.2 Distribution – *Journal Le Jaseur* édition décembre 2016

12. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour

13. Deuxième période de questions

RETRAIT

14. Clôture de la séance
15. Levée de l'assemblée

16-12-229

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le retrait du point 10.8 Gala personnalité CSJR/Le Martinet 2017 – contribution financière.

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE 21 NOVEMBRE 2016**

Séance ordinaire du 21 novembre 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2016, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

16-12-230

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2016.

5. **CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière dépose la correspondance reçue au 16 décembre 2016.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 30 NOVEMBRE 2016**

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport financier au 30 novembre 2016.

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

16-12-231

QUE ledit rapport financier au 30 novembre 2016 soit adopté tel que lu.

6.2 **APPROBATION DES BORDEREAUX DE DÉPENSES ET SALAIRE / NOVEMBRE 2016**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaire pour la période de novembre 2016, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Les bordereaux de dépenses et salaire pour la période de novembre 2016 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant **63 068.84 \$** sont annexés au présent procès-verbal.

BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRE / NOVEMBRE 2016	
DÉPENSES	54 495.64 \$
SALAIRE DU CONSEIL	2 381.28 \$
SALAIRE DES EMPLOYÉS	6 191.92 \$
TOTAL	63 068.84 \$

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les Bordereaux de dépenses et salaire pour le mois de NOVEMBRE 2016 soient adoptés tels que présentés.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER / DÉCEMBRE 2016

La secrétaire-trésorière fait la lecture des comptes à payer pour le mois de décembre 2016.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. Mario Émond, conseiller

	pour	contre
Monsieur René-Jean Pagé, maire	X	
Madame Hélène D. Michaud, conseillère	X	
Monsieur Mario Émond, conseiller	X	
Monsieur André Métivier, conseiller		X
Monsieur François Garon, conseiller		X

16-12-233

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

QUE les comptes à payer du mois de décembre 2016 / liste en annexe soient approuvés tels que présentés et que la secrétaire-trésorière procède au paiement des dépenses y figurant pour un total de **26 179.06 \$**.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 État des résultats au 30 novembre 2016

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 30 novembre 2016.

7.2 Liste des permis émis pour le mois de novembre 2016

La secrétaire-trésorière, dépose, pour être annexée au présent procès-verbal, la liste des permis émis pour le mois de novembre 2016.

	année 2016
Janvier	8 000 \$
Février et Mars	0 \$
Avril	89 500 \$
Mai	369363 \$
Juin	71 200 \$
Juillet	14 000 \$
Août	76 800 \$
Septembre	293 300 \$
Octobre	175 050 \$
Novembre	60 800 \$
TOTAL	1 152 513 \$

7.3 CCU - Procès-verbal de la rencontre du 4 novembre 2016

Monsieur Mario Émond, conseiller, dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le compte rendu de la rencontre du CCU tenue le 4 novembre 2016.

7.4 Participation à la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la greffière fait rapport au conseil à l'effet que monsieur René-Jean Pagé, maire a déposé sa déclaration concernant sa participation à la formation obligatoire en matière d'éthique et de déontologie municipale, le 30 novembre 2016.

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de règlement no 343-16 concernant la fixation de la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux et modifiant le Règlement no 323-15

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Mario Émond, conseiller, à l'effet qu'au cours de la prochaine séance ordinaire du Conseil de Ville qui aura lieu le 16 janvier 2017 à 19H30 à l'Hôtel de Ville, un règlement sera soumis, lequel aura pour objet :

De modifier la rémunération et l'allocation de dépenses des conseillers.

Les principales modifications concernant l'adoption de ce règlement se résument ainsi :

1. Modifier la rémunération des conseillers :

Pour l'année financière 2017, la Ville de Lac-Sergent, à compter de l'adoption du présent règlement, versera à chacun des conseillers(ères) comme traitement annuel de base une somme de mille trois cent six (1 306) dollars. À cette somme, s'ajoutera une allocation de dépenses égale à la moitié de la rémunération, soit six cent cinquante-trois (653) dollars comparativement à l'année financière 2016 dont le traitement annuel de base de chacun des conseillers était de mille quatre cent soixante et un (1 461) dollars.

Donné à Lac-Sergent, ce 19^e jour de décembre 2016

9. RÈGLEMENTS

10. RÉSOLUTIONS

10.1 Cotisation – Assurances 2017 de la municipalité

CONSIDÉRANT que la police d'assurance de la municipalité prendra fin le 31 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Promutuel-Portneuf/Champlain nous a fait parvenir une prime conforme aux exigences préalablement établies par la Ville de Lac-Sergent pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 au montant de 10 632.95 \$ incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat d'assurance inclut les assurances multirisques des municipalités, de la responsabilité supplémentaire, de la responsabilité civile de l'Association Nautique ainsi que la couverture de leur équipement nautique (canots-kayaks, etc.) ainsi que de l'assurance automobile pour le camion Ford appartenant à la Ville et les bâtiments municipaux dont l'Hôtel de Ville et le Club Nautique ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la proposition d'assurances ;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. André Métévier, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

16-12-234

QUE les assurances de la municipalité soient confiées à la Promutuel Portneuf-Champlain au montant de 10 632.95 \$ incluant les taxes applicables pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2017 ;

QUE le paiement de la prime au montant total de 10 632.95.26 \$ incluant les taxes soit autorisé.

10.2 Octroi de contrat pour l'entretien du réseau électrique / année 2017

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reconduire le contrat d'entretien du réseau électrique;

CONSIDÉRANT QUE la firme Entrepreneur électricien G.L. Inc. a présenté à la Ville une grille tarifaire pour l'année 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la proposition pour contrat d'entretien du réseau d'éclairage des rues ;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

16-12-235

QUE le contrat d'entretien du réseau électrique des rues de la municipalité soit octroyé à la firme Entrepreneur électricien G.L. Inc. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 tel qu'indiqué à la grille tarifaire annexée au présent procès-verbal ;

QUE les factures reçues pour les réparations soient chargées au poste budgétaire "Transport - Éclairage des rues - contrat d'entretien" code 2340526.

10.3 Calendrier des séances du Conseil de Ville pour l'année civile 2017

ATTENDU l'obligation d'établir par résolution le calendrier des séances ordinaires du conseil avant le début de chaque année civile conformément à l'article 319 de la Loi *sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

16-12-236

QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017 soit adopté et que ces séances se tiennent aux dates mentionnées ci-dessous ;

→ Le lundi 16 janvier	→ Le lundi 20 février
→ Le lundi 20 mars	→ Le mardi 18 avril
→ Le lundi 15 mai	→ Le lundi 19 juin
→ Le lundi 17 juillet	→ Le lundi 21 août
→ Le lundi 18 septembre	→ Le lundi 2 octobre
→ Le lundi 20 novembre	→ Le lundi 18 décembre

LES séances ordinaires de juin à septembre ont lieu à la grande salle du Club Nautique située au 1466, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent et débutent à 19h30.

LE conseil peut toutefois décider qu'une séance ordinaire débute au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier. Une résolution modifiant le calendrier sera alors adoptée et un avis public sera donné.

LES séances ordinaires d'octobre à mai et les séances extraordinaires ont lieu à la salle de conférence de l'hôtel de ville située au 1525, chemin du Club-Nautique à moins d'une mention contraire stipulée dans l'avis de convocation.

10.4 Renouvellement du contrat de soutien des équipements – PG Solutions

CONSIDÉRANT l'offre relative au renouvellement du contrat de soutien des équipements, pour l'année 2017, au montant de 2 700 \$ taxes en sus, tel que plus amplement détaillé sur la proposition jointe en annexe;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

16-12-237

QUE le Conseil accepte la proposition de PG Solutions relative au renouvellement du contrat suivant :

- Contrat de soutien et d'entretien des Applications 2017, au montant de 2 700 \$ taxes en sus, tel que plus amplement détaillé sur la proposition jointe en annexe;

QUE le Conseil en autorise le paiement, à même le budget 2017, au poste budgétaire 261-0411 / urbanisme (services professionnels)

10.5 École Louis-Jobin – Commandite pour la réalisation de la 25^e édition de l'album des finissants du secondaire V

CONSIDÉRANT que le Comité du Gala de l'école secondaire Louis-Jobin nous a fait parvenir une demande d'aide financière pour la réalisation de la 25^e édition de l'album des finissants du secondaire V;

CONSIDÉRANT QUE des élèves de Lac-Sergent fréquentent cette école;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

16-12-238

DE verser une somme de soixante (60) dollars en réponse à la demande d'aide financière que l'école secondaire Louis-Jobin nous a acheminée.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : gestion financière et administrative – dons et souscriptions – 219-04-94.

10.6 Demande d'aide financière - École Louis-Jobin – Comité d'aide aux élèves

CONSIDÉRANT que le Comité d'aide aux élèves de l'école secondaire Louis-Jobin nous a fait parvenir une demande d'aide financière dans le but de maintenir les services d'aides offerts aux élèves;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens de Lac-Sergent fréquentent cette école;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

16-12-239

DE verser une somme de cent (100) dollars en réponse à la demande d'aide financière que l'école secondaire Louis-Jobin nous a acheminée.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : gestion financière et administrative – dons et souscriptions – 219-09-40.

10.7

Levée de fonds - Accueil d'une famille syrienne à Saint-Raymond

CONSIDÉRANT que le Comité d'accueil pour les réfugiés Syriens de Saint-Raymond nous a fait parvenir une demande d'aide financière afin d'accueillir une famille Syrienne dans la communauté de Saint-Raymond;

CONSIDÉRANT QUE les fonds amassés serviront à fournir à la famille syrienne le strict nécessaire pour les aider à un nouveau départ;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

16-12-240

DE verser une somme de soixante-quinze (75) dollars en réponse à la sollicitation de la Ville de Saint-Raymond.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : gestion financière et administrative – dons et souscriptions – 219-09-40.

RETRAIT

10.8 Gala personnalité CSJR/ Le Martinet 2017 – contribution financière

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Prochaine séance ordinaire / lundi 16 janvier 2017

Monsieur le maire nous avise que la prochaine séance ordinaire du Conseil aura lieu le 16 janvier 2017.

11.2 Distribution / journal « Le Jaseur », édition décembre 2016

Monsieur le maire informe la population que le journal « Le Jaseur du Lac » est maintenant disponible au bureau municipal et sera mis à la poste dans les prochains jours.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées et répondues.

Voici les sujets qui ont été discutés :

- Augmentation salariale des conseillers ;
- Secteur du chemin de la Pointe- suivi du dossier ;
- Dossier du réseau d'égout
 - Échéancier du règlement d'emprunt à venir ;
 - Plans préliminaires pour réseau gravitaire ;
 - Subvention additionnelle du député ;

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur René-Jean Pagé, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

16-12-241

QUE la séance soit levée à 20H31.

Certificats de crédits Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.
EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)
<u>Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière</u>

René-Jean Pagé
MAIRE

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière